Sujet: Sujet: Le Sabbat, est-il Evangelique?

Reference: Colossiens 2:16,17

Sabbat: Mot hebreu "Shabath" signifie repos, cessation d'activite. Jour du repos, samedi. Dieu se reposa au 7e jour de toute son oeuvre, il benit et sanctifia le 7e jour (Gn 2:2-3). Certainement Adam et Eve etaient déjà la mais il n'a recu aucun ordre de la part du createur sur cette observance, tel serait le cas pour l'humanite car nous sommes heritiers d'Adam et Eve; meme après le peche cette loi ne leur a pas prescript.

Evangile: vient du grec Euangelion et latin evangelium signifie bonne nouvelle que Christ et ses apotres ont annoncee. Ce terme apparait dans la dispensation de l'Eglise ou de la grace.

Est-ce que le sabbat fait partie de la bonne nouvelle ou de la dispensation de la grace?

Le premier commandement en vue de l'observance du sabbat comme un jour de repos total se trouve dans Ex. 16.23-29 après la sortie du peuple d'Israël en Égypte. Les théologiens nous disent que Dieu créa le monde environ 4000 ans avant Jésus-Christ (Darby) et le calendrier juif remonte la création à 3670 avant Jésus-Christ. Le peuple d'Israël sortit de l'Égypte environ 1400 avant J-Christ. Cela veut dire que, pendant environ 2600 ans, personne sur la terre n'observa le sabbat, puisqu'il n'y avait aucune loi à cet effet.

Pour fins de compréhension, les théologiens répartissent la loi de Moïse en trois catégories:

(a) la loi morale ou les dix commandements (Ex. 20:3-17);

(b) les lois civiles concernant l'administration de la justice dans Ex. 21 et ailleurs et

(c) la loi cérémonielle ou les sacrifices dans Lévitique et ailleurs. Le sabbat est le 4e commandement de la loi morale qui se lit ainsi: "Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, mais le septième jour est le jour de repos de l'Éternel, ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage…Car, en six jours, l'Éternel a fait les cieux et la terre et tout ce qui y est contenu"… (Ex. 20:8-11).

L'apôtre Paul confirme plus tard que les païens n'avaient pas la loi (Rom. 2:14-15) et que c'est aux Israélites qu'appartenaient la loi et les alliances… (Rom. 9:3-5).

Que represente le sabbat ?

Le sabbat est un rappel de la première création de Dieu (Ex. 20:8-11).

(2) Le sabbat est aussi une sainte convocation (jour d'adoration) Lév. 23:3.

(3) Le sabbat est le signe de l'alliance entre Dieu et Israël, Ex. 31:16-17

(4) Le sabbat est une commémoration (rappel) de la délivrance de l'esclavage en Égypte (Deut. 5:15).

(5) Celui qui est sous la loi doit observer les trois sabbats (Ex. 31:13), soit: (a) le sabbat du septième jour (Ex. 20:8-11), (b) l'année sabbatique à tous les sept ans (Ex. 23:10-11; Lév. 25:1-7) et (c) le jubilé à chaque 50 ans (Lév. 25:10, 25:23-24).

Comme apôtre des païens (Gal. 2:8), l'apôtre Paul fut celui qui a eu le plus à lutter avec les judaïsants pour les empêcher d'imposer la loi de Moïse aux païens. Il a pris position à au moins trois occasions:

(A) Rom. 14:5-6; (b) Gal. 3:10-11 et (c) Col. 2:16-17

Christ n'était pas venu pour abolir la loi mais pour l'accomplir ; mais remarquez dans la suite du discours de quelles lois qu'il a fait reference(Mathieu 5 :17-48).

Le 1er commandement en Ex. 20:3 est repris dans 1 Cor. 8:4;
Le 2e commandement en Ex. 20:4-5 est repris dans 1 Cor. 6:9-10;
Le 3e commandement en Ex. 20:7 est repris dans Mat. 5:34-37;
Le 4e commandement en Ex. 20:8-11 (sabbat) n'est pas requis dans le N-T.
Le 5e commandement en Ex. 20:12 est indiqué dans Éph6:2, Col 3:20
Le 6e comme en Ex. 20:13 est repris dans MT 5:21-26, Rom. 13:9 etc.;
Le 7e commandement en Ex. 20:14 est repris dans Mat. 5:27-28, 1 Cor.6:10, Héb. 13:4 et résumé en Rom. 13:9;
Le 8e commandement en Ex. 20:15 se trouve dans Éph. 4:28, Rom. 13:9;
Le 9e commandement. en Ex. 20:16 est repris dans Mat. 5:43-47, Rom. 13:9;
Le 10e commandement en Ex. 20:17 se résume en Rom. 13:9.

La loi de Christ est résumée par ces deux commandements dans Mat. 22:36-39: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée… Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent la loi et les prophètes.

La question de l'observance du sabbat ou tout autre commandement de la loi de Moïse a été réglée une fois pour toutes: La loi tout entière est un joug que personne ne peut porter. Elle n'est pas une condition de salut, ni d'obéissance à Dieu. Cette question ne devrait même pas être posée après la lecture d'Ac. 15, car l'Église de Jésus-Christ est bâtie sur l'enseignement des apôtres (Ac. 2:42; Éph. 2:20). Les apôtres, à l'unanimité, ayant déjà tranché la question.

Le sabbat n’est pas evangelique. Notre salut ne depend pas de l’observance d’une loi, il depend uniquement de Dieu. Ephesiens 2 :8-9

Colossiens 2 :8-9